

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

Lundi 13 Mars 2017 à 20h30

Convocation le 06/03/2017

affichage le 17/03/2017

**Etaient présents** : Mesdames Josette PAILLARD, Joss BERNARD, Céline MAUCHAMPS, Valérie QUEUCHE, Martine ALBAN et Messieurs Florian DARCO, Grégoire DURANT, Christophe FERRAND, Ludovic GERBER, Alain GOUNAND, Christophe THEVENOT, Patrice PROST

**Procurations** : Nadine BOUTER TURILLON à Josette PAILLARD

**Secrétaire de séance** : Valérie QUEUCHE

Avant de débiter le conseil, M. le Maire rappelle qu'il a reçu la démission de Mme Jocelyne DUVAL par courrier en date du 17 février 2017. A cette date elle ne fait donc plus partie de l'équipe municipale. M. le Maire tient à la remercier sincèrement pour son implication et ses actions pour la commune et au sein des diverses commissions depuis 2014.

Après lecture faite par Monsieur le Maire du procès-verbal du 06 février 2017, M. Ferrand redemande le nombre d'heures exactes effectuées par les agents de la communauté de communes Jura Nord (CCJN) pendant la période estivale. M. le Maire lui apporte le montant total facturé pour 2016 (soit 2 594,92 €) et lui précisera le détail des heures pour ce qui concerne l'appui cet été.

Celui-ci est ensuite adopté à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

## Ordre du jour

### Bâtiments

- Opération façades

### Associations, jeunesse et sport

- Subventions aux associations

### Environnement

- Travaux forestiers

### Affaires générales

- Préparation du BP

### Questions diverses

### Bâtiments

#### Opération façades

Mme PAILLARD présente les principes de l'opération façade qui ont été validés en commission :

- La durée de l'opération : 3 ans pour ne pas s'engager au-delà du présent mandat,
- Le montant : 5 000 € / an soit 15 000 € sur 3 ans,

- Date butoir des demandes de dossier : 31 janvier 2019 pour dernière inscription au BP 2019,
- Périmètres prioritaires: secteur A du 2 au 16 Rue de Dole et du 1 au 17 Rue de Dole, et secteur B, Rue de Besançon
- La palette de couleurs proposée par l'architecte conseil sur la base des nuances existantes sur la commune,
- Pour les commerces qui engageront 5 000 € HT de dépenses pour réfection de leur façade et d'enseigne, la commune subventionnera à hauteur de 500 euros supplémentaire l'enseigne.

Pour l'isolation extérieure, le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents de ne pas apporter de subvention supplémentaire car ces travaux doivent être pris en charge par la CCJN dans le programme Territoire à énergie positive (TEPOS).

Mme PAILLARD précise également que deux grandes affiches seront mises en place ainsi qu'une information sur le site de la mairie pour annoncer le lancement de cette opération ainsi que les modalités.

Après délibération, le Conseil municipal valide à l'unanimité des présents les modalités de mise en œuvre de l'opération façade telles que présentées.

### Associations, jeunesse et sport

#### **Subventions aux associations**

M. DARCO présente les demandes des associations et propose l'attribution des subventions suivantes :

- Evolution jeunesse : 200 € (remboursement cartes jeunes),
- Foyer rural : 3 000 €
- APE Dampierre : 300 €
- La chasse : 80 € (contre droit de bail facturé la même somme),

Pour les associations extérieures il est proposé le maintien de 16€ / adhérent avec un minimum de 50€ et un maxi à 400 €.

- FRD Pêche : 400 €
- LAGAF : 160 €
- Jura Nord Foot : 400 €
- ABC : 50 €

Il est précisé que l'ADMR et PRODESSA, bien qu'associations « loi 1901 » sont exclues des subventions car sont considérées comme des prestataires rémunérés par ailleurs par les bénéficiaires.

Après délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, l'attribution des subventions aux associations tel que proposé.

Par ailleurs, et suite à la sollicitation de la coopérative, et après débat :

- il est précisé que les aides concernant l'équipement des écoles relèvent désormais de la CCJN (dont le montant accordé reste équivalent par rapport aux aides antérieurs apportées par la commune), puisque le groupe scolaire Louis Pasteur est géré par la CCJN depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Un complément de Dampierre pourrait en outre apporter de l'iniquité sur le territoire.
- il est proposé concernant les voyages scolaires qu'une participation soit apportée compte tenu des projets spécifiques élaborés par les enseignants de Dampierre, en guise d'aide aux projets (comme d'autres communes le font).

Le Conseil municipal, avec 9 voix pour et 5 voix contre décide de participer à hauteur

de 5€ / jour / enfant jusqu'à nouvelle décision du Conseil municipal. Cette aide sera versée à l'école via une subvention à l'association « coopérative scolaire » soit pour cette année 1 140 €.

### Environnement

#### **Travaux forestiers**

M. GOUNAND présente au Conseil municipal les deux devis qu'il possède (ONF et entreprise KOEHREN) concernant les travaux forestiers pour les années 2017 et 2018 comme décidé précédemment.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité des présents, le devis de l'entreprise KOEHREN pour un montant de 4 395,80 € HT

### Affaires générales

#### **Préparation BP 2017**

M. le Maire rappelle tout d'abord que le BP 2017 sera établi sans augmentation des 3 taxes tel que débattu lors du dernier conseil.

Mme PAILLARD rappelle au Conseil municipal, que la somme de 18 125 € concernant les bâtiments est déjà prévu pour le BP 2017 (travaux salle polyvalente, lave-vaisselle,...).

Le Conseil municipal décide de budgétiser :

- Le mur Rue du Grand Verger : 2 200 €
- La réfection du toit du garage situé à côté de la mairie compte tenu de son état : 10 500 €

M. DARCO fait part au Conseil municipal de la liste de ses propositions pour les dépenses à mettre au BP 2017.

Le Conseil municipal décide de budgétiser la somme de 5 000 € pour poursuivre l'aménagement du city stade.

M. GOUNAND informe le Conseil municipal des travaux à prévoir au BP 2017.

Le Conseil municipal décide de budgétiser :

- Les trottoirs Rue des Minerais : 45 000 €
- Rue du Grand Verger, travaux en régie réalisé par les agents : 4 000 €
- Dalle Place Gaulard : 500 €
- Végétaux parvis école (travaux en régie) : 3 500 € (intégrés à l'opération)
- Fleurissement (sous-commission) : 1 500 €
- Démontage du cabanon sans reconstruction pour le moment.

Monsieur le Maire rappelle également que les travaux suivants seront budgétisés au BP 2017 :

- Parvis de l'école
- Aménagement chemin de l'étang aux Minerais,
- Mobilier urbain (abris bus, barrières, tables et bancs,...)

M. FERRAND informe le Conseil municipal qu'il dispose de plusieurs devis d'entreprises d'insertion afin de confier l'entretien courant actuellement réalisé par les agents à une entreprise extérieure. Il précise que les devis comportent 8 passages / an. Les devis devront préciser un niveau de service à atteindre, les moyens mis en œuvre restent à discrétion de l'entreprise. Il sera donc budgétisé 5 000 € en fonctionnement pour ces prestations.

M. le Maire confirme que le but de cette démarche est de dégager du temps sur des prestations très consommatrices afin de redonner du temps aux agents pour des travaux pour lesquels ils apportent une réelle plus-value. Les secteurs les plus consommateur de temps devront donc être privilégiés.

M. THEVENOT informe le Conseil municipal du prix final concernant le projet « Les Jardins de Jean » qui s'élève à la somme de 520 000 € (14€/m<sup>2</sup> et 12€/m<sup>2</sup> pour la surface prévue pour la gendarmerie).

Il précise les modalités d'achat de ce terrain :

- Premier versement entre 300 et 350 000 € dès signature de l'acte de vente,
- Bornage au frais du vendeur,
- Seconds versements qui devront être versés en deux fois maximum deux ans après au plus tard.

M. le Maire précise que l'opération prévoit l'enfouissement de ligne de haute tension, un devis du SIDEC est en attente.

Pour cette opération le Conseil municipal valide à l'unanimité des présents :

- la création d'un budget annexe assujetti à la TVA,
- le lancement des travaux de viabilisation
- autorise le Maire à signer l'acte de vente, le permis d'aménager et tous documents concernant ce dossier.

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal que le recours à un emprunt d'environ 500 000 € sera nécessaire pour équilibrer le BP 2017. Le Conseil municipal autorise le maire à consulter différents organismes bancaires.

Après délibération le Conseil municipal valide à l'unanimité les opérations proposées pour la préparation du BP 2017 suivant les décisions décrites ci-dessous.

### **QUESTIONS DIVERSES**

1 - Le Maire informe qu'il a reçu un courrier de Monsieur VUILLET, pharmacien de la commune, qui sollicite l'aide de la commune et du Conseil municipal pour trouver un repreneur de la pharmacie pour cause de départ en retraite. Les élus rappellent les actions entreprises y compris pour trouver un médecin, assurer son installation. Malgré ces démarches il n'y a pas eu de repreneur à ce jour ni pour la pharmacie ni pour le cabinet médical. Le projet « les Jardins de Jean » devrait permettre une plus grande attractivité.

2 - M. le Maire informe qu'il a reçu un courrier de Madame BOURASSIN, qui souhaite utiliser le verger appartenant à la commune sis aux Minerais. Le Conseil municipal émet un avis favorable et précise qu'une convention de mise à disposition devra être établie.

3 – Mme BERNARD informe le Conseil municipal qu'elle a vu des enfants qui essayaient de pénétrer dans la cave de M. QUANTIN qui est en mauvaise état. Elle s'inquiète des risques encourus et demande une signalisation et protection particulière.

4 – M. GOUNAND informe le Conseil municipal que le nettoyage de printemps se déroulera le samedi 1<sup>er</sup> avril prochain, RDV à 9h devant la mairie.

5 - M. DARQC informe le Conseil municipal qu'il a pris contact avec l'association SPA pour effectuer la stérilisation des chats dans certains quartiers.

Séance levée à 00 H 20